

Procès-verbal de la réunion exceptionnelle du 10 avril 2025
Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail
du CSA académique

Ordre du jour :

- 1. Présentation de l'objet de la réunion exceptionnelle**
- 2. Présentation des principes qui guident l'enquête**
- 3. Mise au vote du principe de l'enquête**
- 4. Mise au vote de la délégation d'enquête**
- 5. Organisation du planning des groupes de travail**
- 6. Questions diverses**

Sont présents :

Représentants de l'administration :

- Mme Valérie BAGLIN - LE GOFF, Rectrice de l'académie de Limoges
- Mme Fabienne TAJAN, Secrétaire générale de l'académie de Limoges

Invités :

- Mme Christel REIGNIEZ, Médecin des personnels, rectorat de Limoges
- M. Laurent FAUVET, Médecin des personnels, rectorat de Limoges
- M. Frédéric ROUSSY, Conseiller de prévention académique, rectorat de Limoges
- Mme Dalida JANKOWIAK, Assistante Pôle SSCT, rectorat de Limoges

Représentants du personnel :

Titulaires :

- Mme Laetitia AGNOUX (FSU)
- Mme Jade BOUCHARD (FSU) :
- Mme Sonia LAJAUMONT (FSU)
- M. Pierre GAUTRET (UNSA)
- Mme Carine BRULATOUT (UNSA)
- M. Laurent MATHIOT (FO FNEC FP)

Suppléants :

- M. Nicolas VANDERLICK (FSU – remplace Mme Solen MARCHE)

- M. Didier BARROS (FSU – remplace M. Romain CHAMPETIER)
- M. Olivier MARATRAT (FSU – remplace Mme Céline DROAL)
- Mme Maud DUVEUF (UNSA)
- M. Laurent LACHAISE (UNSA)
- Mme Isabelle AUBRY (FO FNEC FP)
- M. Benoît JANICOT (SGEN CFDT – remplace Mme Delphine POINGT)

Madame la rectrice ouvre la séance à 9h33 et remercie les personnes présentes à la réunion. Elle a souhaité pouvoir réunir la FS A de façon exceptionnelle en raison de l'accident qui s'est produit dans l'établissement X le 4 avril 2025 et qui aurait pu entraîner des conséquences graves. Elle présente brièvement les sujets qui seront soumis au vote ce jour.

Madame la rectrice donne la parole aux représentants du personnel pour déclarations liminaires éventuelles.

M. MATHIOT donne lecture de sa déclaration. (Annexe 1)

Madame la rectrice remercie M. MATHIOT et souhaite apporter des précisions, sans toutefois être en rebond avec les éléments de la déclaration liminaire. Madame la rectrice insiste sur la complexité du volet communication avec les médias, d'autant plus complexe dans une petite ville. Malgré les nombreuses sollicitations téléphoniques des journalistes, seuls des éléments écrits avaient été donnés à la presse. Pour autant, la traduction par les médias de ces éléments écrits relève de la liberté d'expression à laquelle Madame la rectrice affirme son attachement. Madame la rectrice rappelle la nécessité de maîtriser les éléments que l'on souhaite communiquer mais si aucune communication n'est établie avec les médias, c'est leur laisser toute l'amplitude pour présenter leur vision des faits. Aussi, la communication de crise reste toujours difficile à gérer.

1. Présentation de l'objet de la réunion exceptionnelle

Madame la rectrice rappelle que les faits qui se sont produits à X depuis le 1^{er} avril ébranlent un collectif qui reste exemplaire. Elle souhaite préciser trois éléments :

- L'enquête administrative ne recherche pas des coupables mais vise à objectiver les faits, comprendre la situation et donner des préconisations.
- Cet établissement a besoin d'un accompagnement à court et à moyen termes. En ce sens, Madame la rectrice veillera à la présence de l'administration aux côtés de ce collectif pour redonner la nécessaire confiance à cette communauté éducative.
- Il n'est pas satisfaisant de savoir que le personnel soit en souffrance. Madame la rectrice apporte son soutien aux personnels et invite les représentants des personnels à leur transmettre ce soutien et à contribuer à la prévention des risques qui est essentiel à la bonne marche de l'école.

2. Présentation des principes qui guident l'enquête

Mme TAJAN souhaite rappeler les principes qui guident l'enquête. Elle propose aux représentants des personnels de mettre en place un rétro-planning sur le calendrier de l'enquête.

Madame la rectrice précise qu'une telle réunion avait eu lieu il y a deux ans et c'est la procédure alors mise en place sur laquelle s'appuie celle d'aujourd'hui.

Mme TAJAN rappelle que cette procédure était consécutive à un comportement suicidaire d'un personnel du rectorat.

M. MATHIOT souhaite intervenir sur l'absence de transmission de l'ordre du jour de la réunion et malgré plusieurs demandes faites auprès des services du rectorat, il est resté sans réponse.

Mme TAJAN précise qu'on avait tenté de le joindre par téléphone pour lui apporter des précisions.

Mme AGNOUX précise qu'elle avait envoyé un message relatif à cet ordre du jour à tous les membres de la FS A.

M. ROUSSY fait un point sur le périmètre de l'enquête et propose de faire parvenir aux représentants des personnels une démarche d'enquête élaborée par l'INRS à la suite d'un acte suicidaire. Il présente le cadre réglementaire de l'enquête de la FS A lequel précise les principes qui guident cette enquête sur les conditions de travail :

- Exclusivement centrée sur l'analyse du travail, de son organisation et des contraintes professionnelles de l'agent, l'objectif étant de mettre à jour d'éventuels facteurs professionnels intervenant dans le geste de l'agent afin de proposer des mesures de prévention des risques professionnels (dont risques psychosociaux) et d'amélioration des conditions de travail. Elle ne vise pas à élucider l'acte suicidaire, ni à établir des responsabilités.
- Un travail collectif dans le cadre du mandat de la formation spécialisée
- Information des agents
- Principe du volontariat, de l'anonymat et de la discrétion professionnelle
- Objectivité dans la mise en évidence des faits et éléments
- La finalité reste la prévention.

M. ROUSSY présente également les étapes de l'enquête et indique qu'idéalement, le nombre des membres de l'enquête devrait être restreint. De plus l'urgence étant passée, il serait préférable de prendre le temps de l'analyse pour que l'enquête soit constructive.

Mme DUVEUF demande s'il y a une date butoir.

Mme TAJAN répond que le 5 mai a été fixé pour travailler sur le protocole. Les rencontres avec les personnels pourraient être fixées pour le début juin et rendre les conclusions pour qu'elles soient présentées à la FS A de la fin de l'année scolaire.

Madame la rectrice demande s'il y a des questions.

3. Mise au vote du principe de l'enquête

Mme TAJAN souhaite présenter les principes de l'enquête soumise au vote

M. MATHIOT demande si les membres de la FS D peuvent participer à l'enquête.

Mme TAJAN précise que réglementairement, seuls les membres de la FS A peuvent faire partie de la délégation.

M. MATHIOT demande si la FS D peut se saisir elle-même.

Madame la rectrice précise que la FS D est particulièrement impliquée dans l'accompagnement des personnels et le report sur le périmètre académique est justifié s'agissant d'un acte suicidaire.

Mme AGNOUX indique qu'elle s'était rapprochée de M. ROUSSY pour échanger sur ces questions.

M. BARROS indique qu'ajouter la FS D à la FS A pour mener l'enquête risque de renforcer une situation dans laquelle les collègues sont déjà traumatisés.

Mme TAJAN rappelle que dans le cadre réglementaire, ce sont les membres de la FS A qui font partie de la délégation qui n'a pas vocation à être trop nombreuse.

M. VANDERLICK souhaite insister sur le fait que même la FS A n'a pas à suivre l'enquête de la délégation au regard du principe de la confidentialité.

Madame la rectrice indique que cette condition est nécessaire pour un retour à « une vie normale » de l'établissement.

M. GAUTRET demande une interruption de séance de 10 minutes. Elle est accordée. Interruption à 10h05.

La séance reprend à 10h18.

Mme TAJAN propose de passer au vote.

M. ROUSSY indique que six titulaires plus quatre suppléants remplaçant quatre titulaires sur dix sont présents. Le quorum est atteint.

Le principe de l'enquête est présenté au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

4. Mise au vote de la délégation d'enquête

Mme TAJAN propose le principe de quatre membres au titre de l'administration et quatre membres représentants des personnels. Elle demande aux représentants des personnels s'il y a accord sur ce nombre puis constate l'accord.

Mme TAJAN propose les noms relevant de l'administration pour faire partie de la délégation d'enquête :

- M. DUROUDIER : SG DSDEN 23
- M. ROUSSY : Conseiller de prévention académique, rectorat de Limoges
- Mme HAUDEBAULT : Infirmière de prévention, rectorat de Limoges
- Mme AURIAT : Conseillère technique – assistante sociale, rectorat de Limoges

Mme TAJAN demande quels sont les quatre représentants des personnels qui souhaitent se proposer pour faire partie de la délégation d'enquête. Se proposent :

- Mme AGNOUX : FSU
- M. BARROS : FSU
- M. MATHIOT : FO
- M. GAUTRET : UNSA

Mme AUBRY demande si Mme AGNOUX relève de l'administration en raison de son statut de secrétaire de la FS du CSA académique. Il lui est répondu qu'elle appartient aux représentants du personnel à la FS A.

M. JANICOT regrette que toutes les organisations syndicales ne soient pas représentées au sein de la délégation.

Mme TAJAN rappelle qu'il est important que la délégation ne soit pas trop importante car le travail risquerait alors d'être rendu difficile.

Madame la rectrice répond à la question en évoquant la méthodologie de l'enquête administrative qui en principe comprend trois personnes, ce qui permet une vision panoramique. Un nombre trop élevé peut constituer un obstacle à la nécessaire répartition du travail qui donne une vision plus morcelée et la synthèse risque d'être plus longue. L'objectif ne pourrait pas être atteint de manière satisfaisante et plus immédiate.

Il est procédé au vote de la délégation d'enquête :

- Contre : 1
- Abstention : 1

- Pour : 8

5. Organisation du planning des groupes de travail

Mme TAJAN propose le 13 mai pour établir le protocole.

M. VANDERLICK indique que la restitution de la synthèse de l'enquête en juin 2025 doit plus rester un objectif qu'un impératif pour ne pas nuire à la qualité de la rédaction.

Madame la rectrice souhaite que la restitution avant les congés d'été soit en effet un idéal pour une conjonction des conclusions avec l'enquête administrative mais le mois de septembre convient également.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 10h28.

La secrétaire de la FS du CSA académique

Mme Laetitia AGNOUX

La rectrice de l'académie de Limoges

Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF